

Ces premiers jours de mai prolongent la tendance très stable observée tout au long des deux dernières décades d'avril. Ce mois d'avril termine en effet sur des températures moyennes quasi conformes aux normales de saison. Toutefois nous retrouvons une tendance récurrente ces dernières années avec des minimales à 1,5°C en dessous des normales et des maximales à 1,3°C au-dessus. Mais ce qui continue d'interroger c'est le déficit pluviométrique avec 31 mm à Beauvais sur avril dont 25 mm la seule journée du 8 et rien depuis. Sur les 4 premiers mois de l'année le déficit est désormais de 116 mm soit 56% avec un cumul de 90 mm contre 205 en normale.

Malgré le déficit pluviométrique, le déficit hydrique ne se fait pas encore trop sentir car les plantes tournent à l'économie en réduisant leur biomasse. C'est en tout cas le cas sur l'Oise et en partie l'Aisne. Dans la Somme et surtout le Nord Pas de Calais, le déficit hydrique est plus fort. En céréales d'hiver rien n'est encore perdu par-contre les colzas en petites terres ont très (trop) vite défleuri. Avec la persistance d'un temps annoncé toujours sec et plus chaud à partir du milieu de la semaine prochaine, il reste à espérer que ces prévisions seront fausses.

COLZA

Ravageurs : toujours calme

Cette semaine, toujours calme plat du côté des ravageurs. Même le peu de charançons des siliques parfois présents en bordure commence à régresser. Fin du risque au stade G4 (10 premières siliques bosselées) soit plus de la moitié des parcelles et ça évolue vite. Reste à surveiller d'éventuels développement de colonies de pucerons cendrés.

BLE

Maladies : toujours la rouille jaune

La rouille jaune continue sa progression même en système intégré ou agriculture de conservation normalement moins touchés. Outre les niveaux de résistance variétale qui évoluent, le climat est favorable : en effet, en fin de nuit les minimales passent sous le point de rosée ce qui génère une humidité importante, et l'après-midi les températures montent au-dessus des normales sous un ciel souvent voilé ce qui n'est pas favorable à la stérilisation des spores. De plus contrairement à la septoriose qui monte de feuille en feuille, la rouille jaune peut attaquer n'importe quelle feuille non protégée y compris la F1 qui contribue à 50% au remplissage des grains, voir une partie de feuille non protégée si elle n'était pas totalement déployée au moment du traitement par exemple. Aujourd'hui on ne peut plus trop parler de gradient entre secteur maritime et plus continental, tous les secteurs de la région sont concernés.

Stratégie fongicide

Pour les parcelles en retard encore à 2 nœuds utiliser un spécifique rouille à base de tébuconazole autour de 100 grammes / ha de m.a. (ex [Mayandra](#) 0,5 L/ha) associé à 20 % de dose de strobilurine (Ex [Comet](#) 0,2 L/ha). Monter le Mayandra à 0,7 L/ha si l'attaque est déjà très avancée. Ce traitement sert juste à stopper la rouille pour l'empêcher de s'installer sur la F2 en attendant le traitement anti septo-rouille à partir du stade dernière feuille déployée.

Sur les parcelles où la dernière feuille est bien déployée (l'épi mesure alors au moins 3 cm de long), en présence de rouille commencer la protection septo-rouille prévue avec une base de triazole + SDHI (Ex [Librax](#)). En terme de dose, on peut tabler sur 0,35 L/ha par semaine de

persistance jusqu'au relai de début épiaison (hypothèse sans fusariose). Pour 3 semaines cela fait par exemple 1,1 L/ha de Librax. Sur forte pression rouille jaune, associer 0,2 L/ha de Comet. Il faudra ensuite relayer début épiaison (septo-rouille) ou début floraison (septo-rouille-fusariose) avec une base prothioconazole (ex [Prosaro](#)). Si la rouille vous oblige à commencer la protection avant le stade dernière feuille, il faudra donc intervenir 3 fois en tout, à moins que les conditions climatiques ne deviennent durablement très sèches, ce qui n'est pas à souhaiter. Il n'y a pas de solution curative alternative.

RAS sur septoriose

La septoriose qui est habituellement la maladie dominante, est scotchée sur feuilles basses et au pire sur f3 du moment au stade 2 nœuds qui deviennent des F4 définitives à partir du stade dernière feuille. Dans dans les parcelles sans risque rouille jaune on garde donc l'arme au pied. Rappelons que vu les prix élevés actuels on ne prendra pas de risque de perte de rendement, mais à l'inverse quand il n'y a pas de maladies, un fongicide ne fait pas gagner des quintaux, avec des effets non intentionnels bien réels par contre sur les champignons utiles du sol, ou les entomophthorales par exemple (parasites des pucerons).

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 3 mai 2022 (BSV G.C. N°12), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, F.Dumoulin, L.Legrand, L.Neels, B.Schmitt, I.Tinoco, S.Wieruszkeski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

Agrément et garantie assurantielle : la Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762, dans le cadre de l'agrément muti-sites porté par l'APCA. Elle est titulaire du contrat d'assurance N° 05038757W/1001 garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires. »